Informations Clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPC et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

R-co Conviction High Yield Euro

Cet OPCVM est géré par Rothschild & Co Asset Management Europe
Code ISIN : FR0012900967 (Part IC CHF H)

Objectifs et politique d'investissement

OPCVM de classification « obligations et autres titres de créances libellés en euro », le FCP a pour objectif de gestion sur une durée de placement recommandée de 5 ans minimum, d'obtenir une performance supérieure à celle de l'indicateur de référence The BofA Merrill Lynch BB-B Euro High Yield Constrained Index, en investissant principalement dans des obligations et titres de créances négociables de la catégorie spéculative ou à haut rendement (« High Yield ») c'est-à-dire dont la notation est inférieure ou égale à BB+(S&P ou Fitch) ou Ba1 (Moodys). La composition de l'OPCVM peut s'écarter significativement de la répartition de l'indicateur.

L'exposition crédit et l'allocation sur la courbe des taux est faite de façon discrétionnaire, et son exposition dépend de l'anticipation de la Société de gestion quant aux écarts de taux entre les titres d'Etat et ceux émis par les émetteurs privés ainsi qu'à l'évolution des taux d'intérêt.

Le portefeuille du FCP pourra être investi (i) entre 50 et 100 % dans les obligations et titres de créances (a) non noté par une agence de notation (dans la limite de 50% maximum) et/ou (b) de la catégorie spéculative c'est-à-dire dont la notation est inférieure ou égale à BB+ (S&P ou Fitch) ou Ba1 (Moodys), (ii) entre 0 et 50% dans des obligations et titres de créance de la catégorie « investissement » c'est-à-dire dont la notation est au moins égale à BBB- (S&P ou Fitch) ou Baa3 (Moodys) et (iii) jusqu'à 10% de son actif en actions ou parts d'OPC dans un but de gestion de la trésorerie ainsi que dans des OPC de diversification (notamment obligations convertibles) afin de poursuivre l'objectif de gestion.

L'exposition au risque de crédit et la stratégie d'allocation d'actif sur la courbe des taux s'effectueront en investissement direct (obligations ou titres) ou de façon synthétique grâce à l'utilisation des instruments financiers à terme (notamment CDS ou indices CDS).

Le portefeuille de R-co Conviction High Yield Euro est (i) composé d'obligations et de titres de créances négociables, à taux fixe, variable ou révisable, de titres subordonnés (dont 20% maximum de l'actif net en obligations contingentes convertibles) et jusqu'à 100% en obligations callable/puttable, d'obligations indexées, de toute qualité de signature, de toute échéance, de toute maturité et de bons à moyen terme négociables, ainsi que d'obligations convertibles (jusqu'à 10% maximum) et (ii) structuré selon l'allocation globale suivante : (a) entre 0 et 50% dans des obligations ou titres émis(es) ou garanti(e)s par un Etat ou émis par des organismes de financement internationaux, et libellés en euro, et (b) entre 50 et 100% dans des obligations ou titres d'émetteurs privés et libellés en euro. Le Fonds pourra être investi dans des titres et obligations émis par des Etats non membres de l'OCDE et/ou des émetteurs ayant leur siège social dans un pays hors OCDE (y compris les émergents) jusqu'à 10% maximum de son actif. L'exposition aux obligations et de titres de créances négociables non libellés en euro restera accessoire. Le FCP peut devenir détenteur d'actions (jusqu'à 5% maximum de l'actif net) suite à la restructuration de la dette d'un émetteur ou à l'exercice d'une option de conversion attachée aux obligations convertibles.

En vue de réaliser son objectif de gestion, notamment dans le pilotage du risque de crédit du portefeuille et de la sensibilité*, le FCP pourra avoir recours dans la limite de 100 % de son actif, à titre de couverture et/ou d'exposition, à des instruments financiers à terme (dont des dérivés de crédit), des titres intégrant des dérivés ou encore des opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres. L'exposition consolidée du portefeuille au marché des taux (via des titres, OPC, opération sur marché à terme) permettra de maintenir la sensibilité du portefeuille dans une fourchette comprise entre 0 et 8.

La part « IC CHF H » est systématiquement couverte contre le risque de change de la devise de référence du fonds

La contribution positive des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) peut être prise en compte dans les décisions d'investissement, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

Fréquence de valorisation : Quotidienne. Centralisation des ordres de Souscription/Rachat (S/R) : chaque jour à 12h00 auprès de Rothschild Martin Maurel. Exécution des ordres : prochaine VL (cours inconnu). Date de règlement des S/R : VL + 2 jours ouvrés. Cette part est une part de capitalisation.

Recommandation : cet OPC pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport moins de 5 ans après leur investissement.

* La sensibilité obligataire mesure la variation du prix d'une obligation à taux fixe lorsque les taux d'intérêt évoluent. Plus la durée de vie résiduelle d'une obligation est grande, plus sa sensibilité est élevée.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible — A risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible — Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	**4**	5	6	7

• Le niveau de risque de cet OPCVM est de 4 (volatilité comprise entre 5% et 10%) et reflète principalement une politique de gestion discrétionnaire sur les marchés de taux high yield tout en ayant une Ssensibilité comprise entre 0 et 8.

• Les données historiques utilisées pour le calcul de cet indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

• La catégorie de risque associée à l'OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps à la hausse comme à la baisse.

• La catégorie la plus faible ne signifie pas sans risque.

• L'OPCVM n'est pas garanti en capital.

Autres facteurs de risque importants, non pris en compte de manière adéquate par l'indicateur :

• **Risque de crédit** : Risque de dégradation de la qualité du crédit ou risque de défaut d'un émetteur pouvant impacter négativement le prix des actifs en portefeuille.

• **Risque de liquidité** : Risque lié à la faible liquidité des marchés sous-jacents, qui les rend sensibles à des mouvements significatifs d'achat / vente.

• **Impact des techniques telles que des produits dérivés** : L'utilisation des produits dérivés peut amplifier l'impact des effets de mouvement de marché du portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPC.

Pour de plus amples informations sur le profil de risque et ses principaux contributeurs, merci de vous référer au prospectus.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	2,00%
Frais de sortie	Néant

Les pourcentages indiqués sont les maximums pouvant être prélevés sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et/ou que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas, vous pourrez payer moins. L'investisseur peut obtenir auprès de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par l'OPC sur une année

Frais courants (en % de l'actif net)	0,64%

Le pourcentage de frais courants indiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en mars 2022. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPC lorsqu'il achète ou vend des parts/actions d'un autre véhicule de gestion collective.

Frais ponctuels prélevés par l'OPC dans certaines circonstances

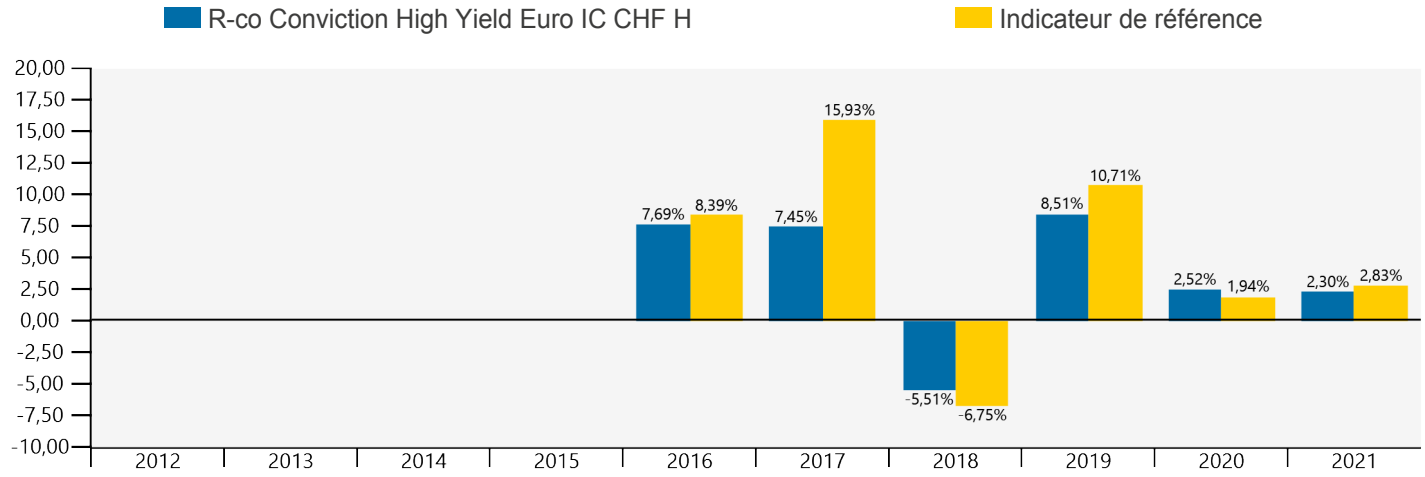
Commission de surperformance	1,11%

15% de la surperformance du FCP annuelle et nette de frais par rapport à celle de l'indice The BofA Merrill Lynch BB-B Euro High Yield Constrained Index. Toute sous-performance du fonds par rapport à celle de l'indicateur est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles sur les 5 derniers exercices (cf. prospectus).

La commission est cristallisée à la date de clôture de l'exercice et calculée sur la base de l'actif net. Une commission de surperformance pourra être prélevée lorsque l'OPC a dépassé l'indicateur de référence mais qu'il a enregistré une performance négative au cours de l'exercice. Le pourcentage de commission de surperformance prélevé est susceptible de varier d'un exercice à l'autre selon la formule décrite ci-dessus.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique "Frais et Commissions" du prospectus de cet OPCVM, disponible sur demande écrite à l'adresse indiquée dans la rubrique "Informations pratiques" ci-dessous.

Performances passées



Cet OPCVM a été créé en **2014**.
La Part « IC CHF H » a été créée le 12/03/2014.
Les performances ont été calculées en CHF.
Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Le calcul des performances présentées tient compte de l'ensemble des frais et commissions.

Informations pratiques

Le dépositaire de l'OPCVM est Rothschild Martin Maurel.
Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles en langue française et sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite à l'adresse suivante :
Rothschild & Co Asset Management Europe - Service Commercial 29, avenue de Messine 75008 Paris.
La valeur liquidative est publiée sur le site Internet de la société de gestion à l'adresse suivante : https://am.eu.rothschildandco.com
La législation fiscale de l'Etat membre d'origine de l'OPCVM peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.
La responsabilité de Rothschild & Co Asset Management Europe ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM peut être constitué d'autres types de parts. Vous trouverez plus d'informations sur ces parts dans le prospectus de l'OPCVM ou sur le site internet suivant : https://am.eu.rothschildandco.com
Cet OPCVM est agréé en France et règlementé par l'Autorité des Marchés Financiers.
Rothschild & Co Asset Management Europe est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.
Les détails de la politique de rémunération actualisée de la société de gestion sont disponibles sur le site internet https://am.eu.rothschildandco.com. Un exemplaire papier de la politique de rémunération est disponible gratuitement sur demande au siège social de la société de gestion.
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 06 mai 2022.